

10^c. Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent.

ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 25

RÉCLAMES 3^e page (— d' —).....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La démission du cabinet Briand. — L'opinion contre la politique du « glissement ». — L'actif du ministère défunt. — Contre le système des négociations « chaotiques ». — La question des prochaines échéances. — Le pacte franco-britannique : Est-il opportun ? Nous l'avons déjà payé en 1919 !

C'est par une sortie qui fut vraiment un coup de théâtre que M. Briand a quitté la scène politique et parlementaire.

Il ne servirait à rien d'épiloguer sur les mobiles qui lui dictèrent sa conduite et qu'il n'a point dictés.

Tâchons simplement de caractériser la situation telle qu'elle se présente.

C'est un fait que, depuis plusieurs semaines, le Président du Conseil avait perdu la confiance du pays.

Le voyage de Washington, inauguré dans l'enthousiasme, s'était mal terminé.

La visite, plus récente, à Londres avait suscité maintes inquiétudes des plus vives.

La Conférence de Cannes aura porté le coup de grâce au cabinet Briand.

L'opinion a fini par s'émouvoir, — et d'une émotion qui a gagné cette fois les milieux parlementaires — d'une situation paradoxale.

Chaque fois que se réunissaient des hommes d'Etat, on célébrait la douceur de l'entente, les beautés des résultats obtenus... ; puis, en définitive, ce qu'on nous offrait, c'était une nouvelle réduction de nos droits, de nos intérêts.

Ces réunions, conférences, échanges de vue de toutes sortes, avaient un autre caractère autrement inquiétant.

On pouvait constater un recul, non plus seulement d'ordre matériel si l'on peut dire, mais moral : les uns tentaient de faire jouer à la France un rôle de tout second plan ; et les autres, dont la mission eût été précisément de s'opposer avec énergie à cet amoindrissement, laissaient faire.

Consciemment ou non, nos dirigeants ne tinrent pas le langage qui convenait aux représentants de la France.

L'opinion publique, devant l'accumulation des déceptions, ne pouvait pas ne pas réagir.

Elle a réagi.

Elle a signifié qu'elle ne voulait plus de ce qu'on a nommé la politique du glissement.

Toutefois, ne laissons point s'éloigner le ministère Briand sans rappeler qu'il a eu d'heureuses inspirations.

A l'extérieur, nous lui devons deux actes importants.

Il a su mettre enfin sur pied la paix avec les nationalistes turcs d'Ankara. Ainsi, nous avons été dégagés d'hostilités où la France n'avait rien à gagner mais tout à perdre ; de sérieux contingents militaires furent de plus libérés.

D'autre part, nous avons assisté aux négociations de Wiesbaden ; effort intéressant pour réaliser la paix avec l'Allemagne.

Ce double succès a été obtenu, ne l'oublions pas, non pas contre la Grande-Bretagne, mais sans elle. Nos dirigeants ont réussi alors, parce qu'ils ont fait une politique purement française.

A l'intérieur, le Président du Conseil qui s'en va avait tenté, à la veille de son départ pour Washington, d'aider la Chambre du 16 novembre à sortir de l'état de flottement où elle se maintenait. Il avait essayé de constituer le groupement de toutes les volontés républicaines, en un groupement large et intelligent, en dehors de tous les sectarismes et de toutes les intolérances. Initiative qui, peut-être, eût été féconde.

Mais la tâche à accomplir était immense, surhumaine presque.

Faut-il être surpris qu'après des mois de luttés, celui qui s'était couronné de succès ait été écarté ?

Nullement.

D'ailleurs, M. Briand est en partie la victime d'un système de négocia-

tions, innové depuis la guerre et qui est, ni plus ni moins, franchement déplorable.

Ce système pourrait s'appeler le système du chaos.

Il consiste à aborder simultanément toutes les questions, au lieu de les sérier, de les traiter tour à tour et suivant leur degré d'importance.

Il consiste aussi à multiplier à plaisir les problèmes, en les enchevêtrant les uns dans les autres, en les compliquant de considérations accessoires, qu'on finit souvent par retenir pour primordiales.

Il consiste, enfin, ce nouveau système diplomatique, à confier les négociations à des Conférences, Conseils qui se réunissent par intermittence, délibèrent, puis se séparent sans qu'on sache toujours pourquoi, c'est-à-dire, sans qu'on s'aperçoive si les pourparlers ont donné ou non des résultats.

Le danger de ce système est manifeste : toutes directives, tous principes politiques deviennent impossibles ; on doit se contenter d'une diplomatie au jour le jour.

Bref, on court le risque des contradictions.

Dans tous les cas, on déconcerte l'opinion, on l'inquiète et l'énerve.

Le tort de M. Briand, c'est de s'être prêté à ce système de négociations, si contraire au tempérament français tout épris de logique et de clarté.

Que va devenir, dans ces conditions, la Conférence de Cannes ?

La réponse, ce sont les faits eux-mêmes qui la donnent : elle est finie... ou suspendue !

Mais, avant longtemps, il faudra reprendre la question des réparations.

En amorçant sa demande de moratorium devant la Commission des Réparations et le Conseil Suprême, l'Allemagne obtient, *ipso facto*, la suspension du caractère exécutoire des prochaines échéances, en particulier de l'échéance du 15 janvier.

Dès la constitution d'un nouveau ministère, il faudra donc que les Alliés s'entendent sur cette question des délais.

Aura-t-on le courage et la sagesse de revenir en arrière et de maintenir à la seule Commission des Réparations la fonction de se prononcer sur ce point ?

On préviendrait de la sorte des complications toujours possibles.

On reviendrait aussi au Traité de paix.

Mais, ce retour est-il encore possible ?

Nous ne tarderons pas à être fixés.

Reste le projet de pacte de sécurité.

Va-t-il sombrer dans le naufrage du cabinet Briand ?

Il n'est pas impossible.

Dans tous les cas, il convient de montrer, une fois de plus, dans quelles conditions déplorables le problème a été posé.

D'abord le pacte de garantie, visant exclusivement les relations de la France et de la Grande-Bretagne, n'avait pas à être abordé à Cannes, où siègent tous les Alliés et même les Allemands. En un mot, cette question n'aurait pas dans le cadre d'un Conseil Suprême.

L'y introduire, comme on l'a fait, c'était, non seulement compliquer la situation, mais s'exposer à des marchandages. Marchandages au sujet des réparations, marchandages au sujet des problèmes qui préoccupent la Grande-Bretagne.

Or, un pacte d'alliance ne doit pas se traiter comme une affaire commerciale.

Il implique une confiance mutuelle.

Or, cette confiance n'existait pas. Au contraire.

Dès lors, avant de parler d'alliance et surtout avant d'étaler toutes les concessions qu'on exigeait de nous, il fallait faire germer, si possible, une seconde fois, l'esprit de la solidarité franco-britannique, qui avait soufflé au cours des hostilités.

On a préféré semer la discorde et c'est sur elle qu'on prétendait fonder l'alliance.

Ce fut une première et grave faute.

En voici une seconde.

Le pacte qu'on nous offre, tel qu'il se révèle dans le « Mémoire » de Lloyd George, est inacceptable.

Ce pacte ressemble, en effet, étrangement, à cet autre pacte de garan-

tie qu'on nous avait promis en juin 1919 et fait payer sur-le-champ, de notre renonciation à une frontière militaire du Rhin, tenue comme condition de notre sécurité.

A peu de choses près, c'est la même combinaison qu'on nous propose aujourd'hui, mais qu'on nous demande de régler et séance tenante.

Nos interlocuteurs britanniques sont des hommes d'affaires.

Mais est-il loyal de réclamer deux fois le paiement d'une même marchandise, puisqu'aussi bien la manière dont les négociations furent conduites nous invite à considérer le pacte de sécurité comme une marchandise ?

Ne revenons pas sur certaines conditions à la conclusion de l'accord, conditions inconcevables, comme notre désarmement naval total.

Signalons un nouveau article, des plus dangereux : le pacte est subordonné « à une entente complète entre les deux pays » sur toutes les questions. Mais comme cette entente n'est réalisable que dans certains délais, notre adhésion actuelle au pacte impliquerait de notre part l'engagement d'accepter, en tous les domaines, les solutions britanniques.

N'est-ce pas abusif que nous demander d'abdiquer ainsi toute indépendance, de consentir à suivre les yeux fermés les directives britanniques ?

Aujourd'hui, tant qu'il en est temps encore, il fallait signaler ces dangers du pacte.

M. DAROLLE.

portant amnistie des infractions prévues et punies par le code de justice militaire des armées de terre et de mer, exception faite d'un certain nombre de crimes ou délits.

Grecs et Turcs

L'armée hellénique manifeste des signes de lassitude et de découragement. Elle est mal nourrie et ne reçoit pas sa solde. De nombreuses désertions sont signalées. C'est ainsi qu'à Smyrne plus de 2.000 soldats en rupture de caserne se promènent dans les rues sans que les autorités militaires puissent prendre contre eux les moindres mesures disciplinaires.

L'affaire Vilgrain

On annonce que le procès du lieutenant Vilgrain sera appelé le lundi 23 janvier devant le Conseil de guerre de Nancy.

Mort d'un Sénateur

M. Honoré Sauvan, sénateur-maire de Nice, est mort jeudi matin à 6 heures, dans l'appartement qu'il occupait dans un hôtel de Nice.

Il était sérieusement souffrant depuis quelques mois.

Le rendement des impôts

Le produit des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois de décembre dernier, atteint la somme de 1 milliard 228 millions 358.000 francs, accusant ainsi une moins-value de 39 millions 101.600 francs par rapport aux évaluations budgétaires, mais une augmentation de 60 millions 011.000 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Tirages financiers

du 11 janvier 1922
Foncières 1903

Le numéro 400.661 est remboursé par 150.000 francs.

Le numéro 544.078 est remboursé par 30.000 francs.

Les huit numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :
344.640 574.234 540.454 420.917
581.060 967.878 913.127 878.455

Cent trente numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Chambre des Députés

Séance du 12 janvier 1921

M. Raoul Péret, président, ouvre la séance et prononce un discours dans lequel il remercie le Parlement de lui avoir renouvelé sa confiance. Il rappelle les travaux accomplis par la Chambre au cours de cette session, mais dit-il, « il faut encore perfectionner nos méthodes ; il est indispensable que le rôle des Commissions s'affirme et se précise, qu'une rigoureuse préparation des textes abrège le plus possible la discussion publique. »

M. Péret déclare que la France a droit à des dédommagements et exige qu'on lui garantisse sa sécurité. Le pays n'admettrait pas que les engagements fussent contractés au mépris et en violation de droits imprescriptibles.

Le discours du Président est vivement applaudi.

M. Briand, Président du Conseil, monte à la tribune. Il est venu devant la Chambre, dit-il, pour rectifier certaines informations tendancieuses et mensongères.

« Que fait-on à Cannes ? », s'écrie-t-il. On cherche à constituer l'Europe. La France, à l'heure actuelle, n'a rien à craindre, mais il y a des faits dont elle n'a pas le droit de se désintéresser, car elle pourrait avoir à s'en repentir. Il faut mettre de l'ordre dans le désordre européen. J'ai dit souvent que la restauration financière et commerciale de l'Europe ne serait pas réalisée en dehors de la solidarité des peuples. Je l'ai dit avant d'aller à Cannes. On a évoqué une assemblée de tous les peuples ; elle sera l'occasion de contacts graves.

« En ce qui nous concerne, pourrait-on livrer à ce Congrès le problème des réparations, le traité de Versailles ? Non ! Je m'y suis opposé. Il a été convenu qu'il n'en serait rien. Aucune de nos garanties ne pourra être mise en question. Certes, on peut tout supposer ; on peut même supposer que certains peuples dont il a été question, n'y viendront pas. »

M. Briand parle du pacte anglo-français qui pourra être complété par d'autres accords. C'est cette tâche qu'il comptait mener à bien. Mais, dit-il, dans cette conférence, il ne s'est pas senti entouré de la force morale nécessaire.

M. Briand termine en disant : « Je suis venu ici, pour protester avec indignation contre les calomnies répandues à propos de prétendues renonciations et d'abandons absurdes. La Chambre sait ce que j'ai fait. D'autres feront mieux. »

M. Briand applaudit par les gauches, quitte la Chambre suivi par les ministres. Le Cabinet Briand est démissionnaire.

INFORMATIONS

La démission de M. Briand

Après la séance de la Chambre, M. Briand s'est rendu à l'Élysée pour mettre le président de la République au courant de la séance de la Chambre et lui faire part de la démission du Cabinet. L'entretien, qui a duré quelques instants, a été très cordial.

Le président de la République a reçu ensuite, en présence de M. Briand les ministres démissionnaires.

M. Millerand a prié les membres du gouvernement de bien vouloir assurer l'expédition des affaires courantes jusqu'au dénouement de la crise.

La nouvelle de la démission de M. Briand a été connue à Cahors, jeudi soir, vers 6 heures, par une dépêche de Paris-Télégrammes que nous avons fait afficher sur les Boulevards.

Vers un ministère Poincaré

Vendredi après-midi, M. Raymond Poincaré s'est rendu à l'Élysée pour rendre compte au Président de la République des divers entretiens qu'il avait eus dans la matinée.

Il a fait savoir à M. Millerand qu'il acceptait la mission de constituer le cabinet.

Lloyd George s'arrêtera à Paris

Sur le désir exprimé par Lloyd George de rencontrer si possible, lors de son passage à Paris, le nouveau président du Conseil, M. Poincaré a fait savoir au Premier britannique qu'il le rencontrerait volontiers.

En Irlande

Le roi d'Angleterre a accordé l'amnistie pour tous les délits politiques commis en Irlande avant la grève de juillet 1921. La libération des prisonniers a commencé immédiatement.

Vers un Gouvernement

M. Griffith a convoqué le Parlement du Sud de l'Irlande pour le 14 janvier, en vue de la ratification du traité et de l'établissement d'un gouvernement provisoire.

Des instructions ont été données pour qu'on mette, immédiatement à exécution le plan britannique pour l'évacuation des troupes anglaises d'Irlande.

Le service de deux ans en Russie

On annonce de Moscou la publication d'un décret introduisant le service de deux ans pour tous les citoyens.

L'amnistie

Au Conseil des ministres, tenu jeudi matin, le Président de la République a signé un projet de loi

Sénat

Séance du 12 janvier 1922

Sous la présidence de M. Gustave Denis, doyen d'âge, le Sénat procède au renouvellement de son bureau. Le scrutin est ouvert pour la nomination du président.

M. Léon Bourgeois, qui n'avait pas de concurrent, est réélu président par 207 voix sur 220 votants.

On procède ensuite à la nomination des vice-présidents.

Sont élus vice-présidents : MM. Bienvenu-Martin, par 197 voix ; Alexandre Bérard, par 195 voix ; Boudenoot, par 186 voix ; Jenouvrier, par 166 voix.

Sont nommés secrétaires : MM. Pelisse, par 180 voix ; Ordinaire, par 178 voix ; Renoux, par 178 voix ; Morand, par 175 voix ; Raynald, par 174 voix ; François Saint-Maur, par 163 voix ; Milan, par 162 voix, et Lancien, par 130 voix.

Sont nommés questeurs : MM. Poiron, par 193 voix ; Ranson, par 186 voix, et Vieu, par 183 voix.

bre par la disparition du Grand Hôpital Saint-Jacques et la désaffectation de son cimetière. C'est ainsi que les places du Marché et Galdemar actuelles se sont formées, permettant peu à peu au cœur de la cité de battre moins tumultueusement et plus au large. Sans doute, la réalisation de cette importante et longue entreprise n'a pas permis d'éviter des angles bizarres, des pans coupés fâcheux, des étranglements. A l'antique bladerie disparue, une halle a succédé qui rompt lourdement l'harmonie de cet ensemble. N'importe ! de larges perspectives s'ouvrent maintenant en plein centre de la ville et l'on peut admirer, avec un recul suffisant, la masse de St-Etienne, tout au moins sa partie antérieure, le clocher et les coupes.

Nettement séparés à présent par des rues importantes, six quartiers font cercle autour de la cathédrale : trois la regardent et la séparent du Boulevard ; trois autres la flanquent ou s'abritent derrière elle, le long de la rivière.

Voulez-vous que nous fassions ensemble une vive randonnée à travers cet archipel de pierres ? Chacun de ses îlots mériterait autre chose qu'une visite sommaire, car tous abondent en rencontres curieuses non seulement pour le médiéviste mais pour le flâneur sans prétentions. Puisque la basilique nous appelle, il faut bien savoir se résigner aujourd'hui à une course au clocher, au propre comme au figuré.

Ce rapide circuit, à l'ombre de la cathédrale, dans la musique de ses cloches si souvent agitées, formera la meilleure introduction à l'examen de l'extraordinaire musée d'archéologie qu'elle constitue elle-même.

Parcourons tout d'abord le quartier compris entre la rue du Portail-Alban et celle de la Liberté parée depuis la guerre du nom du Maréchal Foch... Très délicate, la première de ces artères, relie les Boulevards à la place des Petites-Boucheries qui continue sa pente en l'exagérant. D'opulents logis abondaient jadis dans cette partie de Cahors où naquit Olivier de Magny. Deux paroisses s'y groupaient étroitement autour de vénérables églises. De Saint-Pierre, plus de traces matérielles ; un zigzagant passage en garde seulement le vocable. De Saint-André, un peu mieux favorisé, subsiste un grand morceau de nef, murs gris et frustes qu'on regarderait à peine s'ils n'enchaînaient l'ogive sculptée d'une entrée latérale... Dans la rue du Portail-Alban, nous avons vu les restes de l'archidiaconé de Tornès, une cour ornée d'une tour élégante et de belles fenêtres, puis un peu plus bas l'hôtel de Darfort-Boissières.

Dans les « carrières » Saint-André et du Bousquet les pittoresques trouvailles se multiplient. Des bustes jaillissent du crépi d'une façade ; un écusson intact domine encore une entrée remaniée ; des portes monumentales donnent accès dans les dépendances de grands logis en retrait ; d'autres laissent apercevoir sous de larges linteaux à moulures des départs d'escaliers hardis et élégants. Sans doute, l'étroitesse des ruelles moyeneuses où nous déambulons jure quelque peu avec la magnificence encore apparente de certains des immeubles qu'elles desservent. Les bourgeois et les seigneurs de par ici devaient plutôt enfourcher mule ou destrier que rouler carrosse.

Pour s'assortir à l'ensemble, les voies qui limitent le quartier au levant et au couchant s'étranglent aussi à souhait. A l'est, la rue de la Préfecture se singularise par la spécialité de son négoce. D'un bout à l'autre, les étaux et les crochets des roses et du rouge des viandes artistement parées... A l'ouest, parallèlement au Boulevard, la Fondue descend, étroite et profonde à partir de l'huys aux nobles vantaux que franchissait, il y a cent cinquante ans Lefranc de Pompignan rentrant de son château de Caix. Un peu éfarfée de la rencontre, la Fondue franchit d'un saut la rue du Maréchal Foch, dont l'animation contraste avec sa sévérité. Elle va se cacher sous les couverts de la Mairie. Mais, avant d'y parvenir, elle rencontre sa propre cousine germaine, l'étonnante « carrière » des Elus. Celle-ci, constitue l'unique passage praticable à travers le quartier de l'Hôtel de Ville ; encore n'admet-elle guère sur sa chaussée en miniature que les seuls piétons. Telle, dans son aspect général, qu'il y a trois ou quatre siècles, ayant même conservé

CHRONIQUE LOCALE

Sites et monuments cadurciens

IV. — Dans l'ombre de la Cathédrale...

Si j'ose emprunter mon titre au célèbre roman de Blasco Ibanez et à l'opéra-comique de M. Georges Hüe, ce n'est point dans le dessein de narre un drame analogue au conflit d'Esteban et de Manol. Certes, les bords du Lot ont dû voir se dérouler jadis des aventures aussi tragiques que celles dont on peut animer aujourd'hui les rives du Tage. Assagis depuis longtemps, ils vivent sans fracas de foules, sans rumeur d'émeutes ou de combats. L'engourdissement de notre petite capitale a gagné jusqu'à son cœur. Il resterait néanmoins facile de retrouver dans les archives de Cahors de lugubres ou saisissantes anecdotes propres à fournir des sujets de mystères ou de farces qui ressusciteraient certaines heures des grands jours cernois. Pour les mettre en scène, le décor demeure tout planté. Il s'est assurément, fortement modifié depuis les visites brutales de Jean Chandos et d'Henri de Navarre, mais sans bouleversements trop profonds. Les jeux des écoliers de l'Université et des collèges, les disputes des soudards, les chamailleries des manants, les processions des évêques se sont déroulés devant nombre de ces murailles, ont agité la plupart de ces ruelles et fait bourdonner comme ruches au printemps beaucoup de ces logis maintenant mornes et muets.

Je n'ai point non plus l'intention de chercher des analogies entre la cathédrale de Tolède et celle de Cahors. J'ai bien entendu, certain jour, un confrencier comparer notre église maîtresse au Dôme de Milan, après avoir mis en balance la majesté du pont Valentré et celle du pont de Prague. L'amour du clocher n'entraînera point ma prudence jusqu'à de tels rapprochements... Ne nous piquons pas de hausser Saint-Etienne-de-Cahors au tout premier rang des grandes basiliques de la chrétienté. Contentons-nous de savoir que notre cathédrale possède des beautés originales, qu'elle offre à l'archéologue et au touriste des sujets d'admiration variés qu'ils chercheraient vainement ailleurs aussi nombreux et aussi pittoresquement groupés. Et tout d'abord elle a le privilège d'avoir conservé un cadre à souhait pour mettre en valeur sa beauté un peu rude. Rien de trop neuf, de trop moderne, de trop barloché ne compromet jusqu'ici l'harmonie de l'ambiance.

Au moyen-âge, la cathédrale régnait sur un parvis sans grande ampleur mais suffisant pour le déploiement des cortèges du clergé et des assemblées du populaire. A peu de distance, le palais des Consuls dressait en présence du siège du pouvoir religieux le refuge des franchises communales. Entouré d'une cohue de logis particuliers, le vieil Hôtel de Ville formait un îlot entre deux places : au nord celle du Moustier ; celle de la Conque au sud. Incendiée puis rasée au XVII^e et au XVIII^e siècles, la maison consulaire fut transférée à l'endroit où siègent aujourd'hui nos écoles. Sa démolition complète et celle de ses dépendances réunirent en une seule les esplanades de la Conque et du Moustier. Bientôt cette percée s'élargit encore de l'espace laissé li-

des vestiges du palais à qui elle doit le nom que je me permets de lui garder ici, elle s'insinue entre des murs de briques sourcilieux et sévères. Et soudain, dans la pénombre glaciale en été de ce défilé, le passant à la surprise d'apercevoir, tout illuminée par le soleil de l'après-midi, une mince et haute tranche de la façade de la cathédrale, avec le coq doré qui vire au sommet et la grande rosace qui étincelle au milieu. Cet effet de lumière n'a pas, je pense, d'équivalent, ailleurs !

La Fondue nous attendait sous les voûtes de la Mairie, en écoutant les secrets que s'y confient les amoureux. Nous nous abandonnons de nouveau à elle pour un moment. Elle nous montre sa partie basse, aussi intéressante que l'autre et par son allure de chemin de ronde du rempart disparu et par les demeures qui la bordent à l'est. Ici déjà, mais surtout dans les rues Saint-Maurice, de la Halle et Lestien, les tours, les détours, les étranglements subits, les placettes imprévues donnent l'impression d'errer dans un labyrinthe. Il semble que les habitants de ces parages tiennent, en respectant les caprices des édilités du bon vieux temps, à garder intactes, en dépit de leur incommode, les façades de pisé à poutres apparentes alternant avec des faïsses de briques.

Si chacun d'eux conserve ses particularités, les trois îlots à l'ouest de la place du Marché se ressemblent comme des frères. Nous allons voir si ceux dont la cathédrale s'entoure de plus près ont également conservé des airs de famille entre eux et avec leurs vis-à-vis.

Côté de l'élégante halle, nous gagnons en quelques enjambées les quartiers de Saint-James et de la Chanterrie. Les Badernes voisines s'y prolongent en un écheveau embrouillé de ruelles. Quels noms amusants nous lisons sur les plaques : impasse Catonne, rue du Tapis-Vert, rue du Petit-Mot, que sais-je encore ? Par bonheur, ces vocables désuets et charmants se maintiennent. Les voies qu'ils désignent manquent trop de majesté pour que l'idée vienne à nos modernes Consuls de les rebaptiser au gré des événements. Anciennes maisons, nobles et vieilles demeures rustiques se pressent le long des étroites chaussées qu'elles oppriment de leurs saillies. Si les ménages et les enfants ne peuvent tout de même point se donner la main d'un côté à l'autre, ils ne se privent point, quand le cœur leur en dit, d'échanger avec les voisins d'en face de petits mots et parfois de gros... Une foule de détails d'architecture nous charment au passage. Pour trouver mieux encore, il nous suffirait de pénétrer dans des cours ou de franchir des seuils. Risquons seulement un œil sur ce qui apparaît du dehors ; le conseil est parfois utile à se rappeler qui dit : Cave canem !

Plus on approche de la cathédrale et plus les vestiges du passé se présentent en nombre et de haute qualité. La rue de la Chanterrie en est bordée tout entière. Nous pourrions, en cet endroit, montrer patte blanche et par des portes bienveillamment ouvertes, aller visiter les dépendances de la basilique de Saint-Etienne. Nous les aborderons plus aisément en sortant des cloîtres. Contentons-nous de regarder le grand bâtiment du XIV^e siècle, surtout curieux à l'extérieur, qui s'affuble du nom de Variétés. D'après M. Daynard, cet édifice servit de cuvier et de chai au Chapitre. Après une longue série d'avatars, le voûte rendu à sa vocation puisqu'il abrita les foudres et les tonneaux d'un marchand de vins.

Revenons à la rue St-James élargie en placette, nous abordons le quai Champollion. Après l'oppression des passages resserrés, des ruelles sans horizon et presque sans ciel, nous retrouvons avec plaisir la lumière abondante, la verdure touffue où moineaux et cigales font un concert sans répit, la large rivière qui gronde en franchissant son barrage et l'alignement des pechs cadurciens rissolés par le soleil. Nous allons cheminer un moment sur cette reposante promenade, suspendue en terrasse sur les eaux glauques du fleuve Lot.

Nous y trouverons encore force intéressants témoins des fastes cadurciens. Le premier s'élève déjà près de nous. C'est cette maison de Roaldés où la tradition veut qu'Henri IV ait pris logement au soir de la prise de la ville. Aucun des autres spécimens qui nous restent de l'architecture civile des XIV^e et XV^e siècles n'égale celui-ci. A peu près complet, restauré avec soin, il offre un régal d'art même au visiteur qui ne franchit point le seuil de ses portes sculptées et reste ignorant de sa décoration intérieure. Par sa façade en pan coupé sur la place Henri IV, ce castel cadurcien s'apparente aux grands châteaux du Quercy et d'ailleurs. Plus sévères, ses autres murailles de pierre grise et de brique fauve ont grand air avec leurs fenêtres grillées au rez-de-chaussée, coupées de meneaux et pourvues de vitraux aux étages. Les toits d'ardoise aux plans bizarres se hérissent de pignons, de lucarnes et de cheminées ; sur eux monte une élégante tour acotée d'une tourelle.

Du moulin Saint-James au grand Christ de la place Champollion, le qui somnole d'ordinaire dans l'ombre de ses ormeaux. La chanson du barrage berce ce recueillement, troublé à peine par les discrètes allées et venues des pêcheurs à la ligne. Quelques samedis de suite, à certaine saison, le marché aux oisons et aux canetons arrache le quai à sa quiétude et l'anime de passagères rumeurs... Un peu plus haut, la chapelle des Artistes montre sans ostentation déplacée son mince clocher et sa façade à trois fenêtres. Deux détails l'enno-

bissent : son portail de 1619 et l'aimable statuette de la Vierge qui se cache à moitié sur le grillage d'une niche...

Le trapèze de la place Champollion s'orne de verdure sur trois de ses côtés. Vers la rivière, les arbres du quai et les frondaisons du parc de la Préfecture forment une oasis de cimes frissonnantes. En face, au-dessus des grilles d'un enclos fleuri, l'abside de la cathédrale se montre dans tout son éclat. C'est la partie la moins rude de Saint-Etienne-de-Cahors, celle qui enchante d'émblée les yeux amoureux des larges fenêtres, de l'éclat des vitraux, des galeries ajourées et des toits luisants. Les énormes contreforts qui séparent ces verrières et supportent ces balcons maintiennent ici néanmoins à la basilique l'austérité indispensable à sa vraie physionomie.

Après le panorama de Cahors étalé sur l'autre rive, cet aspect de la grande église requiert tout d'abord nos regards. Ils se posent ensuite avec plaisir sur le monument discret dédié au meilleur poète cadurcien de la Renaissance. Un filet d'eau pleure dans une vasque ceinte d'un étroit parterre ; un délicat bas-relief entoure de grappes quercinoises de souriantes divinités ; quelques vers de Marot expliquent cette allégorie en célébrant le cadre. Au-dessus, dans une niche et sous un fronton décorés de précieuses mosaïques, Maître Clément sourit à son tour dans sa barbe de bronze. Montre-t-il ainsi sa joie de retrouver pour toujours dans cette cité natale qu'il aime d'un peu loin, sa vie durant ; ou bien témoigne-t-il de sa surprise de Baderman et de rimeur des psaumes de Calvin qui se voit glorifié dans l'ombre de la Cathédrale ? Certain jour, cette intention d'ironie m'a paru plus manifeste encore que de coutume. Comme il m'était advenu une autre fois près du monument de Gambetta, j'ai vu, bien vu de mes propres yeux, une vieille femme de la campagne, bonnet noir sur la tête, châle à ramage sur les épaules et cahas au bras, s'avancer vers l'effigie de Marot et lui dédier une prière agenouillée. Sur les ors et les bleus de sa mosaïque avivés par le soleil du midi, le peu orthodoxe objet de cet hommage semblait baisser sa tête poudrée de poussière pour ne pas se risquer au miracle de la complète hilarité. Et j'imaginai que, se souvenant de la peur du diable qui hante nos dévotes villageoises, il grillait de creier à la pauvre femme fourvoyée du lion au rat de la fameuse fable :

« Va le chercher que le chat ne le voye ! »

Eug. GRANGÉ, Délégué départemental du Touring-Club de France.

LOGIQUE ÉTATISTE

La logique d'Etat, écrit notre confrère le *Réveil Économique*, a des raisonnements que la logique ignore. On s'en doutait, on le savait bien. Il y a longtemps que cela dure, et que cela est constaté, chaque fois que l'Etat est acheteur ou vendeur. C'est ainsi que l'Etat s'étant improvisé marchand de charbon a constitué à prix fort des stocks dont il veut aujourd'hui se débarrasser à vil prix.

Personne ne s'en étonnera : c'est l'habitude de l'Etat. On l'a bien vu quand il a liquidé un tas de stocks qui ont rapporté gros, pas à lui, mais à des intermédiaires. Voyez avoines et farines.

Seulement, l'Etat ne se borne pas à être vendeur, mauvais vendeur. Il est aussi acheteur, mauvais acheteur.

L'Etat, disons-nous, vend des stocks de charbon qui se trouvent à Equeurdreville, près Cherbourg ; s'il ne sait que faire de ces stocks, il a raison de les vendre.

Mais l'Etat a besoin de charbon. Alors ? direz-vous ! Pourquoi vend-il les stocks d'Equeurdreville ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'il achète des milliers de tonnes de charbon pour les besoins des services de la flotte à... Cherbourg !

Ne semblerait-il pas logique que l'Etat utilisât pour les besoins de la flotte de Cherbourg, les stocks de charbon qu'il met en vente à vil prix ? C'est la question que tout le monde se posera. Mais l'Etat ne se la posera pas.

Aussi bien, nous avons vu pareille « pagaye », il n'y a pas longtemps, encore, à Cahors.

La Compagnie du Gaz ne pouvait fournir du gaz, faute de charbon. L'administration de l'Etat qui devait le lui fournir, n'en avait pas. Or, les charreaux de Decazeville étaient archicomblés.

Défense était faite d'en expédier un kilo à Cahors. Cahors ne devait recevoir du charbon que du Havre ou de Bordeaux. Et Bordeaux recevait le charbon de Decazeville, charbon qui passait en gare de Cahors !

Qui payait le prix de ces transports inutiles ? Eh ! parbleu ! Nous tous, ô contribuables !

L'Etat et ses divers services administratifs, n'ont pas à se flatter d'avoir réalisé des bénéfices en faveur du public. Mais si le public y perd, il y a bien quelque un qui y gagne.

Du reste, il n'y a qu'à voir ceux qui se déclarent les fervents défenseurs des services de l'Etat. L'Etat, c'est nous tous, dit-on ; oui, chez le percepteur ; mais les uns pour verser, d'autres, pour toucher... Si encore, ceux-ci ne touchaient qu'à la caisse du percepteur ! Mais, allez voir, si les intermédiaires qui ont vendu ou acheté des stocks pour te

compte de l'Etat sont passés chez le percepteur ? Celui-ci les attend encore. Il attendra longtemps. L'Etat-patron, les marchés faits, ne connaît plus ses employés, et ceux-ci ne demandent qu'à être ignorés...

LOUIS BONNET.

Sans Commentaires !

Vendredi, dans la matinée, la Mairie nous fit tenir un communiqué, commentant les difficultés existant actuellement entre la Municipalité et les boulangers de Cahors.

Ce communiqué, notre confrère, la *Dépêche*, pouvait, par des grâces d'état, le publier dans son n° de vendredi, qui arrive même à Cahors dès le jeudi soir.

Ce n'est pas la première fois que nous avons à constater de semblables tours de faveurs. De faveurs, nous n'en réclamons point... nous voudrions la simple justice, c'est-à-dire la remise des communiqués à tous les journaux au même moment.

Mais que pensera la population cadurcienne quand elle verra à quelles mesquineries est subordonné l'intérêt général ?

Naturellement, nous n'entendons nullement mettre en cause notre excellent confrère de la *Dépêche*, M. Gau, qui n'est pour rien dans ces mesures qu'il a maintes fois réprouvées tout le premier avec vivacité.

M. D.

AU SUJET DU PAIN

La Municipalité nous adresse vendredi matin, la note suivante :

Le Maire de Cahors a l'honneur de faire connaître à la population qu'à partir de demain samedi et en vertu de son arrêté de taxe en date du 12 courant le pain devra être payé à raison de 0 fr. 925 le kilo pour les pains de 2 kilos et au-dessus soit 1 fr. 85 pour un pain de deux kilos, et les pains de 1 kilo 0 fr. 95.

Les boulangers ayant fait connaître qu'ils se refuseraient à fabriquer du pain dans ces conditions, la Municipalité a dû prendre les mesures nécessaires pour pourvoir aux besoins de la Ville. Du pain sera donc vendu par ses soins aux prix ci-dessus, demain samedi 14 courant et jours suivants de 9 heures à midi, à la Mairie, à la Halle et à la Manutention militaire.

Les pains fabriqués devant peser 1 kilo 200 grammes seront vendus 1 fr. 10 et chacun est prié pour faciliter les opérations de vente, d'avoir la monnaie nécessaire.

Les mesures seront prises pour satisfaire quotidiennement aux besoins et par suite la population est invitée à ne s'approvisionner que pour un jour.

Les boulangeries sont fermées : le pain est depuis samedi matin, fourni par la manutention militaire.

Dès 8 heures, ce matin, un fourgon de la caserne transportait les pains à la Mairie et à la Halle pour être mis en vente.

Ces pains qui ont la forme du pain de munition, pesent 1200 grammes, et coûtent 1 fr. 10.

Le conflit durera-t-il ? Les boulangers se montreront-ils longtemps encore irréductibles ? Une entente interviendra-t-elle entre eux et la municipalité ?

Les boulangers écrivent : « depuis son installation, la municipalité nous a pris le plus clair de nos bénéfices. Par 3 fois, nous avons cédé, mais accablés dans nos derniers tranchements, ne risquant rien puisqu'on nous prend tout, nous préférons nous croiser les bras en attendant le résultat d'une expérience qui nous donnera raison. Pas de calcul machiavélique. Ce n'est pas de gaité de cœur que nous allons fermer nos boutiques pendant 15 jours ou un mois. Les frais marcheront quand même ».

D'après cette déclaration, on voit que les boulangers ne sont pas décidés à s'incliner.

D'autre part, la Commission qui enquête sur la situation de la boulangerie, prétend que celle-ci peut accepter les prix imposés par la municipalité.

Par ailleurs, les prix du pain sont inférieurs à ceux de Cahors, et à Castelnaud encore tout récemment, le prix du pain a été fixé à 0 fr. 90 centimes.

En outre, des minotiers vendent les farines à raison de 96 fr. 50 les 100 kilos. D'aucuns disent que les farines vont encore baisser.

Si tout cela est exact, il est bien regrettable que ce conflit ait éclaté, et nous ne pouvons que répéter le souhait que nous formulons dans notre dernier numéro, à savoir que, dans l'intérêt de tous, l'entente se fasse.

Car pendant tout le temps que durera le conflit, « les frais marcheront » quand même, disent les boulangers.

Logiquement, seront-ils plus avancés dans un mois lorsqu'ils ouvriront leurs boutiques ? Ils auront dépensé leur argent et ils n'en auront pas gagné. Et quand ils ouvriront, peut-être le prix de la farine aura encore baissé !

Sans doute, la diminution imposée par la municipalité, 7 centimes 1/2 à paru lourde aux boulangers : la municipalité aurait bien agi si le 3 janvier, comme on l'avait cru, elle avait taxé le pain à 0 fr. 95, quitte, 15 ou 20 jours plus tard, à procéder à une diminution de 2 centimes. Le même but aurait été atteint, et la diminution faite... en douceur, aurait été acceptée certainement.

Quoi qu'il en soit, c'est la popula-

tion qui va pâtir de cet état de choses : changement de pain, obligation pénible de faire la queue pendant un laps indéterminé dans des boutiques peu confortables ; halles, péristyle de la Mairie, risque de manquer de pain. Nous le répétons, le conflit est regrettable ; pourvu qu'il ne s'étende pas dans les communes voisines !

L. B.

Médaille militaire

La médaille militaire vient d'être attribuée à notre compatriote Frédéric Touraine, caporal au 130^e d'infanterie, originaire de Pomarède. Nos félicitations.

Ancienneté

Le rang d'ancienneté de sous-lieutenant des officiers de complément du 7^e d'infanterie dont les noms suivent est fixé comme suit :

MM. Bactens, au 19 mars 1917 ; Barreau, au 15 septembre 1916 ; Bergeon, au 13 janvier 1919 ; Blanchez, au 18 mars 1920 ; Boudjadi, au 15 mai 1917 ; Bégorry, au 14 mars 1917.

Mutation

M. Galtier, sous-lieutenant de réserve au 22^e d'infanterie passe au 7^e.

Question au ministre des finances

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des finances si les automobiles que les fonctionnaires emploient obligatoirement pour assurer leur service ne sont pas exemptes de l'impôt sur les prestations au même titre que les chevaux et les voitures qui leur sont également imposés par leur emploi.

Réponse. — Lorsqu'ils les possèdent en vertu de règlements administratifs, les voitures automobiles que les fonctionnaires utilisent pour l'accomplissement de leur service sont susceptibles d'être affranchies de la taxe des prestations, au même titre que les chevaux et voitures possédés et utilisés dans les mêmes conditions par les contribuables de cette catégorie.

Matériel scolaire

M. Emile Delmas a reçu la lettre suivante du Ministre de l'Instruction Publique :

Monsieur le Député, et cher collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la commune de Marclhac du Lot qui sollicite une concession de matériel scolaire en faveur des écoles primaires publiques.

Dès que cette demande, qui va être examinée avec tout l'intérêt qui s'attache à votre recommandation, recevra une solution, vous en serez immédiatement informé.

Agréé.

CHEMINS RURAUX

M. Emile Delmas, l'actif député du Lot, a reçu la lettre suivante du sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture :

Monsieur le Député et cher collègue, Vous avez appelé mon attention sur les demandes formées par la commune de Cazals (Lot) en vue d'obtenir le concours du génie rural pour l'étude d'un projet de chemins ruraux du Touron et du Roc ainsi que d'un pont sur la Masse.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai soumis ces demandes à l'Instruction réglementaire et que je rappelle ces affaires à l'ingénieur du génie rural dans la circonscription duquel rentre le département du Lot pour qu'il en hâte l'examen.

Dès que cette instruction sera terminée, une décision sera prise et vous pouvez être assuré que votre recommandation ne sera pas perdue de vue.

Veillez agréer... Le s. secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Signé : PUIS.

Récompenses honorifiques

Des récompenses honorifiques ont été décernées aux membres de l'Enseignement primaire du Lot dont les noms suivent :

Médaille d'argent : Mlle Marie Salvières, directrice d'école à Souillac ; MM. Pierre Devert, instituteur à Puybrun ; Casimir Destruel, instituteur à Lacapelle-Marival.

Médaille de bronze : M. Fau, à Cahors ; Mme Buffet, à Cajarc ; MM. Annès, à Frayssinet-le-Gélat, Gracety, à Souceyrac ; Pechméja, à Ganic-Castelnau ; Mme Couderc, à Cènevières ; MM. Roques, à Goudou, et Cayrol, à Saint-Céré.

Mention honorable : Mmes Bénéchie à Mercuès ; Cussac, aux Arques ; Toulze, à Carayrac ; Gibrat, à Gramat ; Vidailac, à Lalbenque ; Mlle Caussanel, à Montfaucon ; Guilhem, à Figeac ; Mmes Fréjavilles, à Saint-Martin-le-Redon ; Couderc, à Prouilhac ; MM. Lavernhe, à Cambes ; Larroque, à Bretenoux.

Nos félicitations.

Les Sénégalais à Montauban

Le 16^e régiment de tirailleurs sénégalais, à son retour du Levant, sera stationné à Montauban (état-major et 2^e bataillon) et à Castelsarrasin (1^{er} bataillon), en remplacement du 11^e régiment d'infanterie, qui sera dissous.

Conférence de Garnison

Une conférence sera faite lundi prochain 16 janvier, à 14 heures, dans la salle d'honneur du 7^e R. I., par le Capitaine de Bellaing, de l'état-major de la 33^e D. I., sur l'armée Suisse.

Messieurs les officiers de complément de toutes armes sont invités à y assister.

Trésorerie générale

Au tableau d'avancement du personnel des trésoreries générales pour 1922, nous relevons les noms suivants des employés du Lot :

Pour le grade de premier fondé de pouvoirs de 2^e classe : M. Delpeuget. Pour le grade de commis principal de 7^e classe : M. de Girard. Pour le grade de commis de 2^e classe : M. Vines.

M. Gaillard, commis principal est inscrit sur la liste des commis principaux de trésorerie pouvant être choisis comme faisant fonctions de premier fondé de pouvoirs. Nos félicitations.

Conseil départemental de l'enseignement primaire

Voici le résultat des élections de deux membres de l'enseignement privé au Conseil départemental :

Electeurs inscrits... 169
Votants... 120
Ont obtenu :
Mlle Emboulas... 108 voix. Elue
M. Maurel... 24
M. Cathala... 3
M. Dangles... 3
Mlle Nonorgues... 3

Ballottage pour un siège. Le second tour de scrutin est fixé au mardi 16 janvier.

CHRONIQUE SPORTIVE

QUERCYNOISE

Jeudi, la « Quercynoise » du Lycée Gambetta a battu l'« Union Sportive Ingres » du Lycée de Montauban par 14 points (4 essais ; Dalet, Durand, Clary, Durand ; 1 transformé ; Durand) à zéro.

Partie de championnat tout à l'avantage de la « Quercynoise », dans toutes ses lignes. Les meilleurs furent à Montauban, le demi de mêlée, le trois-quart ailé droit, et l'arrière. A Cahors, Ayzac, Durand, Clary, Gorse et Michaud furent les plus remarquables.

Bon arbitrage de M. Bielle. A la suite de ce match, la « Quercynoise » arrive champion de la poule B. Elle devra rencontrer le 9 février en finale des Pyrénées le champion de la poule A, vraisemblablement la « Violette » du Lycée de Toulouse.

Nous en reparlerons.

AVIRON CADURCIEN

Une bonne nouvelle

Les sportifs liront avec plaisir la lettre suivante que le Comité des Pyrénées vient d'adresser à l'Aviron Cadurcien :

« Toulouse, 12 janvier.
« Comme suite à une proposition faite par M. Lery, l'honneur de vous informer que la Commission régionale a décidé qu'un match de sélection du Challenge « Rébelle » aurait probablement lieu sur votre terrain à une date qui vous sera indiquée ultérieurement.

« Un match de cette importance amènera à Cahors une foule de visiteurs et ce sera encore, pour notre ville, une belle journée pour le sport et le commerce local.

« Demain dimanche, l'excellente équipe I. de Luzech viendra matcher l'équipe II. de l'Aviron sur le terrain du Stade Lucien Desprats.

« En lever de rideau, l'équipe II. de la Quercynoise matchera l'équipe III. de l'Aviron.

« Nul doute que le public ne soit très nombreux à l'île de Cahessut pour applaudir les exploits de nos jeunes joueurs.

« Le prix des places est le suivant : Tribunes 2 fr. et non 2 fr. 50, comme par erreur le portent les affiches. Entrée générale 1 fr. Réduction de 50 0/0 pour MM. les Militaires et les enfants au-dessous de 12 ans.

« Pendant ce temps les aînés de la I. équipe vont courir leurs chances à Toulouse, où ils rencontreront en finale de leur poule contre le « Tockey », un très redoutable adversaire.

« Si notre 15 agne, il est qualifié pour les finales de poule à poule et passe dans la 2^e série.

Tous nos vœux de succès à nos vaillants.

« Les joueurs dont les noms suivent sont convoqués demain matin 15 janvier à la gare de Cahors à 6 heures du matin très précises :

Rollés, Hormières, Cayrol, Iches, Bonneville, Fabre, Gorse, Alazard, Théron, Durand, Lacoste, Marve, Sabat, Combalbert, Cambon, Mirval. Manager : M. Lestandi. Masseur : Armand.

« La deuxième équipe qui matchera Luzech au Stade Desprats sera composée de : Viadard, Perret, Combroutre, Decas, Cagnac, Vidailac, Marmiesse, Delgal aîné, Dupont, Chambaud, Delpeuget, Clary, Delgal jeune, Trémolieres, Gaillard. Remplaçant : Lescol.

« La troisième sera composée de : Bureau, Escorbicac, Dardeine, Deleros, Audébaud, Verdier, Drouille, Vautre, Rumeau, Salgues, Besombes, Malique, Cammer, Combebas, Metzges, Tissandier, Bourgnou.

Tous ces joueurs devront être au Stade à 13 heures précises. Arbitre : M. Pasquier.

Le Comité.

Le Gallia Toulousain à Cahors

Nous apprenons au dernier moment que la brillante équipe du Gallia Toulousain (finaliste du championnat de 2^e série) viendra à Cahors, dimanche 22 janvier, donner la réplique à l'équipe I. de P. A. C. Le célèbre équipe Toulousain arrive à Cahors précédée d'une saison particulièrement brillante, et nous sommes persuadés qu'il y aura foule dimanche prochain au Stade Lucien Desprats, car on y confectonnera du beau rugby.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Dimanche 15 janvier, le Compound-Club Cadurcien (2) recevra sur son terrain du Parc des Sports l'excellente équipe gourdonnaise l'« Etincelle » qui, depuis quelque temps s'affirme comme un club redoutable. Par ses matches précédents l'« Etincelle » a tenu à prouver sa force et tout dernièrement encore, à la deuxième équipe d'un club en renom elle infligeait une défaite de 14 points à 5.

Lors de leur visite à Gourdon, les éléments de la 3^e équipe du C.-C. C. durent s'incliner par 9 points à 3.

Le match de dimanche promet d'être intéressant car les « rouge et noir » ont à cœur d'effacer leur défaite et Gourdon à la suite de ses succès tiendra à s'imposer une fois de plus.

Au cours de la partie T. O. E. C. (3) (champion des Pyrénées) et C.-C. C. (1) (champion des Pyrénées) durent s'incliner par 18 points devant le Toulousain, la jeune recrue Rou qui promet beaucoup.

L'Union Sportive St-Jean (1) (1^{re} série) devait recevoir dimanche le quinze premier du C.-C. C. sur son magnifique terrain. Au dernier moment un télégramme reportant le match au 29, Sportivement, le Comité de rugby du C.-C. C. accepte.

Dimanche, au Parc des Sports, Rou, opérera à la place de trois-quart centre, aux côtés de Bousquet, Gratadou et X... Il y aura une belle ligne de trois-quarts pour une équipe deuxième !

Les premiers matches de Championnats de 2^e Série commenceront le 5 février prochain et la semaine prochaine on connaîtra le calendrier.

Un journal sportif régional comme favori du Championnat du Comité des Pyrénées (2) est le Toulousain Club Albigeois, le Football Club Carmausin et le Compound-Club Cadurcien.

Conseil départemental d'hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le 12 janvier à 15 heures à la Préfecture sous la Présidence de M. le Préfet du Lot.

Etaient présents : MM. Daynard, D'Gélis, D' Godeau, Médecin-chef de la place, M. Arragnol, Ingénieur en chef, Manhiabal, Garnal, Rescoussié, chef de division.

Le Conseil départemental d'hygiène donne un avis favorable au projet d'appropriation d'une école de garçons de la commune de Fontanes-Lunegeard, et aux deux projets d'appropriation d'une école mixte de la commune de Cavagnac et de la commune de Saint-Laurent-les-Tours.

Il approuve le projet de construction d'un lavoir de la commune de Puybrun.

Le Conseil départemental d'hygiène examine ensuite la mortalité moyenne dans les communes du département du Lot en 1918-1919-1920, il estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à des enquêtes spéciales et qu'il doit suffire de soumettre la question aux commissions sanitaires.

— De l'avis des médecins présents à la réunion et de l'avis de tous les membres du Conseil d'hygiène qui se sont préoccupés de la mortalité dans le Lot, il résulte que l'accroissement de cette mortalité est plus apparent que réel. Cet accroissement résulte en partie de ce fait que le département du Lot se dépeuple des éléments jeunes et robustes qui vont à la ville, de telle sorte que le pourcentage des vieillards est accru.

D'autre part l'accroissement de la mortalité dans le Lot en 1918-1919-1920 paraît être la conséquence de l'épidémie résultant de la guerre et de l'épidémie de grippe qui sévit en 1918. — Il convient enfin de tenir compte du retour dans les communes des combattants blessés ou malades qui se trouvent en état de moindre résistance. C'est à ces causes générales qu'il convient d'attribuer l'accroissement de la mortalité dans le Lot.

Le Conseil départemental d'hygiène nomme une commission composée de MM. Manhiabal, Arragnol, Ingénieur en Chef, D' Godeau et Garnal, chargée d'étudier l'organisation du service de la désinfection dans le Lot.

Hyménée

Mercredi, a été célébré le mariage de Mlle Marinette Nègre, fille de M. Nègre, le boucher bien connu de la place Galdemar, avec M. Boutet, négociant à Montauban.

Nous adressons aux jeunes époux, nos vœux les plus sincères de bonheur.

Les affectations particulières des jeunes gens de la classe 1922

Les jeunes gens du contingent de la classe 1922 sont informés que ceux d'entre eux qui se trouvent dans une situation de famille, ci-après indiquées, peuvent sur leur

Un jeune homme nommé Roger D... 24 ans, propriétaire à Montdomme...

Le tribunal confirme ensuite les mandats de dépôts décernés contre deux gitanes accusées d'avoir volé des poules à Arcambal.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 6 au 13 Janvier 1922

Nécessaires Gabriel-Jean-Joseph, rue Nationale, 61. Geneviève-Jeanne-Marie-Joséphine, rue des Trois-Baudus, 3.

Publication de mariage Cluzel Louis, employé au P. O. à Cahors et Doumerg, s. p., rue Pélegrin, 1.

Mariage Joseph-Ferdinand, boucher à Montauban et Nègre Marie-Antoinette, s. p., place Galdemar, 2.

Décès Pourès Henri-Jean, menuisier, 56 ans, rue du Portail-Alban, 5.

Bordes François, charbon, 70 ans, rue Président-Wilson.

Marques Jean, dit Abel, cultivateur, 72 ans, rue Saint-James, 18.

Laporte Edouard, propriétaire, 69 ans, rue Président-Wilson.

Caron Philippe, journaliste, 60 ans, quai de Regourd.

THEATRE DE CAHORS La tournée Bourguine nous annonce pour le samedi 21 janvier une représentation de

Claudine à Paris

La pièce fameuse tirée par Willy et du célèbre roman de Willy et Colette Willy. L'interprétation sera remarquable avec Mlle André Suterre, la charmante artiste du Palais-Royal, dans le rôle de Claudine et M. Lucien Mayrau, le parfait comédien du Th. du Gymnase, dans celui de Renaud.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 15 janvier 1922 par la

Pharmacie FOURNIÉ

Place du Marché

La santé par les plantes

La botanique médicale doit tenir une place considérable dans la médecine moderne. Les plantes médicinales sont les meilleurs agents préventifs contre la prédisposition morbide, l'incubation des maladies infectieuses et épidémiques.

COIFFEUR POUR DAMES

POPOVITCH

Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux et contre les cheveux blancs.

POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

SOURCE S-MARTIAL

Demographie. — Les registres de l'état civil de l'année écoulée accusent 16 naissances, 27 décès, dont 2 transcriptions, 2 mariages et 1 jugement de divorce.

LES ROQUEVILLARD

PAR Henry BORDEAUX

DEUXIEME PARTIE

L'ANNIVERSAIRE

— Est-ce la que tu l'as retirée avant notre départ ?

— C'est là.

— Tu as pu la retirer avec ta seule signature à l'agence de Chambray.

— Oui.

— Alors, tu étais mariée sous le régime de la séparation des biens ?

— C'est cela.

Plusieurs fois, il l'avait interrogée de ce sujet, depuis qu'elle lui avait montré, peu de temps après leur fuite, la réalisation de sa fortune personnelle, qu'elle lui représentait comme un héritage de famille. Cette fable d'une maison de crédit, imaginée par elle pour ne pas éveiller la susceptibilité du jeune homme, elle la maintenait énergiquement le jour même où elle pensait l'abandonner.

Ses réponses nettes et rapides, conformes à de précédentes explications, étaient plausibles en somme. Il n'était pas invraisemblable

qu'un conseiller de la famille Danne-marie se fût empressé, avant la signature du contrat, pour obtenir de la passion de M. Frasse une donation immédiate, absolue et définitive, destinée à sauvegarder l'avenir de la jeune fille et à lui assurer, dans le présent, plus d'indépendance et de dignité. Pourquoi Maurice eût-il douté de pareilles affirmations ? Ne détruisaient-elles pas suffisamment son bonheur ? C'était déjà trop que, cédant à une sorte d'envoûtement dont il se réveillait avec colère, il eût accepté, par un indigne compromis, de retarder son entrée en carrière jusqu'à l'expiration de cette année d'anniversaire. Mais de la fortune d'Edith qu'il se faisait l'illusion de compléter prochainement par son travail, il ne soupçonnait pas l'origine empoisonnée. Voici que cette origine se dévoilait pour anéantir son orgueil et briser en lui toute estime de soi-même. Cette fortune, si elle appartenait en propre à sa compagne, provenait en réalité de l'homme dont il avait ruiné le foyer. Qu'il s'en fût glissé la moindre parcelle dans son existence, c'était une infamie qu'il ne pouvait à aucun prix tolérer.

Se sentant perdu, il calcula mentalement le chiffre de sa dette.

— Ta fortune est placée à la Banque internationale de Milan. Sais-tu combien il y manque ?

— C'est toi qui l'administres.

— Huit mille francs, à peu près.

— Nous n'avons pas beaucoup dépensé, protesta-t-elle avec douleur.

De fait, cette somme, ajoutée à

Cabrerets

Syndical agricole. — La réunion du Syndicat agricole qui devait avoir lieu dimanche 15 janvier 1922 à 3 heures, est remise à une date ultérieure pour permettre aux agriculteurs de la commune d'assister à la réunion qui doit avoir lieu le même jour à Lauzès pour la création d'un comice agricole.

Catus

Un beau coup de fusil. — Les chasseurs Félix Doumer, de Concardun, Robert, de Passolot et Ganil, ont abattu, aux environs de Catus, une laie qui pesait 80 kilos. Nos félicitations aux jeunes chasseurs.

Duravel

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le Directeur,

Veuillez m'accorder l'hospitalité du « Journal du Lot » pour répondre aux réflexions parues dans un journal local du 7 janvier, sous la signature de mon excellent ami, R. Rey, Agrégé de l'Université, Docteur en droit, propriétaire à Duravel, au sujet de l'érection sur une place de Duravel d'un monument aux Morts de la grande guerre.

Personnellement, je reconnais, avec M. Rey « que le plan du futur monument répond à la symbolique de la Guerre, « que son choix ne saurait être plus heureux, qu'il est un modèle de goût, qu'un emplacement convenable, digne du sujet et adapté à l'esthétique de l'œuvre d'art est nécessaire. »

Dans sa séance de décembre, la majorité du Conseil municipal a « relégué ce monument triomphal sur la place de la Mairie, là collé pour ainsi dire à la façade de l'Hôtel de ville dont il bouche « l'accès ; son existence sera, en effet, un « défi au bon goût et à la raison. »

Conseiller municipal pour la section de Cazes depuis trente ans, j'ai protesté énergiquement contre la désignation d'un tel emplacement et ma protestation véhémente est inscrite au registre des délibérations.

A chacun sa responsabilité. A mon avis, le meilleur emplacement serait, non celui fixé par la majorité du conseil, au centre de la Place, mais sur la même place de la Mairie, en dessous du chemin de grande communication, à l'intersection des trois Routes de Puy-l'Évêque, Fumel-Montcabrier et la gare du P. O.

Quant au projet de démolition des deux immeubles situés sur la façade de l'Église et fonder, de ce fait, une « Place de la Victoire », je ne puis suivre mon ami dans cette voie, non pour des raisons budgétaires, mais pour des raisons de logique même.

Quelle que soit la valeur artistique du monument, quelle que soit la magnificence de la nouvelle place envisagée qui « dégrènerait notre belle église, monument historique, orgueil légitime de notre cité », monument de place ne seront jamais assez beaux pour glorifier nos morts héroïques.

En outre, ces Morts appartiennent à des familles répandues sur différents points de la commune. Six d'entre eux habitent la section de Cazes que j'ai l'honneur de représenter.

Groupons donc la glorification de ces Morts sublimes auprès de la Maison Commune qui les a vus naître, seul emplacement convenable momentanément en raison de la configuration actuelle de notre ville et des facilités d'accès.

Que mon ami Rey se rassure ! L'érection du monument sur la Place de la Mairie, non en face de l'Hôtel de ville, mais à l'emplacement que j'ai eu l'honneur de proposer à mes collègues du Conseil municipal, n'aurait été en rien nuisible au commerce local. Les places publiques ne manquent pas à Duravel et les quelques mètres occupés par le monument ne pourront nuire en rien à la magnificence des grandes Fêtes d'octobre.

Qu'il nous réserve sa compétence et ses relations pour l'étude d'un projet de démolition du pâté de maisons de la halle jusqu'à l'église, qu'il nous assure son précieux concours jusqu'à la réalisation de ce projet, il nous le fournira, mes amis et moi-même à ses côtés, inlassablement, sans aucune préoccupation budgétaire, à fonder une Place de la Victoire qui embellira notre vieille cité au lieu de la racornir et constituera sa plus « belle parure et parlera haut à la Postérité. »

Valentin ROUGLÉ, Conseiller municipal.

Montgesty

Foire annuelle. — La foire annuelle du 8 janvier avait attiré dans cette commune une affluente considérable de vendeurs, acheteurs et forains. Deux cents kilos de truffes, apportés sur le marché, ont été entièrement vendus à de bons prix, moyenne 33 fr. le kilo.

Le Jury chargé de distribuer des primes importantes offertes par la municipalité était très embarrassé, la presque totalité des lots étant de qualité extra et d'une rare beauté.

Les porcs gras, cependant assez nombreux, se sont vendus assez facilement.

Somme toute, foire parfaitement réussie, et succès très vif et mérité par l'active municipalité de cette commune.

Limagne

Inauguration du monument. — Le Comité du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France s'est réuni et a fixé définitivement l'inauguration au dimanche 29 janvier.

Programme très simple : à 10 heures, messe solennelle célébrée à la mémoire de nos héros où assisteront les parents des morts et le conseil municipal ; à 14 heures, inauguration du monument ; il sera déposé plusieurs couronnes offertes par le conseil municipal et les anciens combattants ; discours prononcés par les présidents des deux groupes des anciens combattants ; remise du monument à la commune ; discours de M. le maire, de MM. les invités préfet, sénateur et député.

St-Cyprien

Réinhumation. — Mercredi ont eu lieu les obsèques de Léon Gaumon « Mort pour la France », au mont Kokereille, le 25 avril 1918.

Un grand nombre de personnes, le Conseil municipal, les enfants des écoles, avaient, par leur présence, tenu à apporter à la mémoire de ce brave, un souvenir ému et respectueux.

Figeac

Récompense honorifique. — Nous remercions avec plaisir, sur la liste des récompenses attribuées au personnel de l'enseignement primaire, le nom de Mlle Guilhem, institutrice de l'École Maternelle de Figeac, qui bénéficie d'une mention honorable. Nos meilleures félicitations.

Football Rugby. — La seconde équipe du groupe sportif Figeacois recevra aujourd'hui, sur le terrain de Londeix, le team second du stade Villefrancois.

Le coup d'envoi sera donné à 14 heures très précises.

Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Brousse, rue Séguier.

Fajoles

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira dimanche prochain 11 janvier.

Ordre du jour : 1° Révision de la liste d'assistance médicale gratuite ;

2° Demande d'allocation formulée par Laval François, de Caminel, dont le fils Léon appartient à la classe 1922.

Bureau d'assistance. — M. Arteil Antoine est maintenu comme administrateur du bureau d'assistance et M. Padirac, instituteur en retraite est remplacé par M. Pradayrol.

Marcilhac

Société de chasse. — 8 janvier clôture. Journée néfaste pour nos chasseurs mais nos vaillants nemrods ne s'en tiennent pas là, car ils ont déjà vers les sangliers aiguillés leurs recherches et malgré leur petit nombre, au cours des deux battues des mieux organisées, ils nous reviennent portant deux énormes pachidermes et 4 marcastins. Félicitons particulièrement, le jeune François Lagasque fils d'un de nos compatriotes M. le colonel Lagasque qui par son habileté et son adresse abattit un énorme solitaire qui pesait 140 kilos.

Notre société se distingue ; souhaitons que cela continue.

Un témoin oculaire Gourden

Lou Gorrit del Queyry. — Notre prochaine matinée dansante aura lieu le dimanche 5 février à 14 heures dans les salons du Palais des Ingénieurs Civils.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos compatriotes que notre banquet annuel suivi de bal de nuit, aura lieu le samedi 11 février, dans les salons de l'Hôtel Lutetia, Boulevard Raspail.

Prix du banquet : 22 frs. donnant droit à l'entrée au bal.

Prix d'entrée au bal : 5 frs. pour les non-sociétaires, 2,50 pour les sociétaires.

On peut, dès à présent, se faire inscrire au siège de la Société, et chez tous les membres du conseil d'administration.

Le secrétaire R. AURICOSTE, 40 rue de l'Université.

Battue aux sangliers. — Une battue aura lieu dimanche, 15 janvier.

On partira du pont de la gare à 10 heures et demi.

S'il fait beau c'est la perspective d'une belle journée de chasse au gros gibier. Les amateurs ne manqueraient certainement pas au rendez-vous.

Service pharmaceutique. — M. Meulet, pharmacien en face de « l'Écu de France » assurera le service lundi 16 courant.

Parents de M. B... des environs de Gourdon, âgé de 42 ans, quitta, un peu surexcité, le domicile paternel, passa la nuit, malgré le froid, malgré la pluie, dans les bois et tenta de se noyer dans une mare peu profonde.

Les parents la firent rechercher par la gendarmerie qui, après de minutieuses

celle qu'il avait emportée lui-même, atteignait un chiffre bien peu élevé pour les dépenses d'une année entière passée en voyage. Mais à Orta, où ils résidaient depuis six mois, la vie est à bon marché, les distractions rares et peu coûteuses. Edith, après une courte période de prodigalité, s'était montrée constamment facile et simple, contente à peu de frais ; il lui suffisait d'aimer.

Où et comment se procurerait-il ces huit mille francs ? Tant qu'il ne les aurait pas remboursés, et se croirait déchu, sans honneur, et la vie lui serait à charge. Parce qu'il ressentait profondément l'humiliation, Maurice accabla sa compagne de mépris :

— C'est bien. Je suis ton débiteur : je te rembourserai. Après, nous verrons.

A bout de forces, découragée, vaincue, elle soupira :

— Quelle conversation pour des amants, et le jour de notre anniversaire !

Elle se cacha le visage. Plus misérable qu'elle, il s'approcha et tenta de lui écarter les poignets :

— Ecoute, Edith, je ne t'accuse pas, toi nous vivions ensemble comme si nous étions mariés. Je ne pensais qu'à notre amour. J'avais tort. Je suis encore bien jeune.

Elle lui abandonna ses mains, sans crainte de montrer de pauvres yeux gonflés :

— Est-ce que je n'accepterais pas tout de toi avec reconnaissance ?

— De toi, mais de toi ? Il est ven-

deux. Si j'ai détruit son foyer, il a brisé mon bonheur.

— Est-ce que je songe à lui, moi ? Mais il continua gravement avec une insistance douloureuse :

— Nous vivions avec tant d'insouciance, c'est fini.

Il y avait tant de désespoir dans son accent qu'elle se jeta dans ses bras :

— Tais-toi !

Elle voulut l'entraîner hors de ce balcon d'où ils avaient laissé choir leur confiance dans la vie.

— Viens dans le bois, Maurice. Viens l'asseoir à l'ombre, derrière notre chapelle. Nous serons seuls et moins malheureux.

Il se décida brusquement à l'écouter.

— Oui, allons-nous-en d'ici.

Les rayons qui passaient entre les pins dessinaient sur le sol jonché de feuilles mortes des bandes claires. C'étaient, sur le chemin d'ombre, comme des flèches à traverser. Ils contournaient la chapelle. Edith chercha un coin de mousse à l'écart, fit asseoir son amant, et lui prenant le visage elle le couvrit de baisers. A ses caresses il parut s'abandonner, puis il la repoussa tout à coup :

— Non, laisse-moi. Va-t'en. Quand tes lèvres s'appuient, je n'ai plus de volonté. Je ne suis plus rien. Je n'ai plus que mon cœur qui bat.

— Je t'aime.

— Justement, je t'aime.

Debout, comme égaré, il lui montra, dans le feuillage, le lac qui bril-

lait. Déjà Edith tremblante avait compris la tentation.

— Mais je t'aime plus qu'avant. Tu commanderas, je t'obéirai, je t'écouterai.

— Veux-tu venir avec moi ?

— Où me conduiras-tu ?

— Là-bas.

Elle se recula instinctivement :

— Tais-toi.

Mais comme elle, au Calvaire de Lémenc l'année précédente, l'avait entraîné au départ, il s'extasiait à la convaincre :

— Viens. Notre année d'amour est déjà morte ! Viens : notre amour est déjà mort. Personne ne nous cherchera. L'eau n'est pas froide. Nous nous laisserons glisser d'une banquette. Je n'ai plus d'honneur. Veux-tu venir ?

Elle le prit à pleins bras et cria d'une voix d'épouvante.

— Non, non, non. Moi, je t'aime. Quand on aime, on ne veut pas mourir. Quand on aime, on ment, on vole, on tue, mais on ne veut pas mourir. Les amants qui se tuent n'aimaient pas leur amour.

Il se dégagea de son étreinte, sans craindre de la blesser.

— Laisse-moi. Ne me touche plus.

Et il s'enfuit. Presque aussi agile que lui, elle s'élança à sa poursuite. Les enfants qui jouaient suspendirent leur partie pour s'intéresser à cette course.

Quand il fut hors d'atteinte, Maurice se dirigea vers la cour de Buccione. Il l'avait découverte dans ses

dernier sommeil y sera doux ; ni les soins pieux des vôtres, ni notre affection vigilante ne manqueraient autour de vos tombes et autour de votre souvenir. Pour que vos sacrifices ne soient pas vains, nous nous efforcerons tous de défendre l'idéal de vos dernières pensées, qui peuvent se résumer ainsi : Aimons-nous les uns les autres. Si nous vous disons adieu ici-bas, nous vous disons aussi : au revoir dans l'Éternité.

Que la famille Cazard, si douloureusement éprouvée par la perte de l'être cher que l'affectionné disparu laissait après lui, car, hélas ! même à l'arrière, même la guerre finie, la mort ne cesse de prélever son tribut sur la jeunesse ; que la famille Larrive trouvent dans notre sympathie un réconfort à leur immense douleur.

Salviac

On réclame : Syndicat des planteurs de tabac. — Les planteurs de Salviac et des environs sont convoqués pour le 13 février 1922 à l'effet de livrer leur récolte au magasin de Souillac.

Le 13 février étant un lundi, nos paysans seront tenus de rester trois jours à Souillac, loin de leur famille ; on ne s'explique pas que trois jours soient nécessaires pour une telle opération.

Nos agriculteurs doivent faire des dépenses élevées et une entente entre experts et planteurs pourrait avoir lieu afin d'éviter à nos planteurs le séjour de 3 jours à Souillac.

Les syndicats des planteurs de tabac devraient porter une telle réclamation qui serait justifiée, devant l'autorité administrative compétente.

Syndicat des planteurs de tabac. — Le bureau du syndicat des planteurs de tabac de Salviac convoque ses membres en réunion ordinaire pour le dimanche 22 janvier à deux heures.

A l'ordre du jour : Renouvellement du bureau ; paiement des cotisations.

AVIS DE DECÈS

Monsieur COURCIÈRES, armurier ; Monsieur et Madame DODEMAN, née Courcières ;

Madame COURCIÈRES ; Madame DURBAN, née Courcières et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Mélanie COURCIÈRES née CAZALS

décédée à Cahors à l'âge de 51 ans, munie des sacrements de l'Église et vous prie d'assister aux obsèques qui auront lieu le dimanche 15 janvier, à 13 heures précises en l'Église Cathédrale.

Réunion à la Maison Mortuaire, 8, rue Maréchal-Joffre, 8.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Ce matin, le mystère règne sur les consultations auxquelles M. Poincaré a procédé.

A 9 heures, il n'avait pas encore quitté son domicile et il travaillait dans son cabinet. Il est vraisemblable qu'il se préparait à l'entrevue qu'il doit avoir avec Lloyd George.

L'auto de M. Poincaré est sortie, mais vite. On suppose qu'elle va ramener quelqu'un.

A 10 heures, M. Maurice Maunoury arrive rue Marbeau.

M. Gaston Doumergue déclare qu'il n'a pas cru devoir accepter l'offre d'entrer dans le cabinet. Il estime qu'il pourra être plus utile en dehors du ministère.

Contre-coup à Berlin

De Berlin : Dans les milieux gouvernementaux, on déclare que si la politique française change d'orientation, le chancelier Wirth pourrait être contraint de démissionner.

La délégation allemande rentre à Berlin

De Berlin : On pense que la délégation allemande rentrera à Berlin dans la nuit de samedi à dimanche. Elle sera entendue dès dimanche par les représentants du gouvernement.

PARIS-LONDON

ATTENTION

Choisir son Elotte n'est rien. Choisir son Tailleur c'est tout.

Quand vous voudrez être habillé correctement sachez-vous que la Maison PARIS-LONDON, que ce soit sur Mesure ou en Vêtements tout faits. Modèle exclusif, Coupe irréprochable et meilleur marché que partout ailleurs.

SOUDOIRE, Tailleur, 4, rue du Lycée, CAHORS.

SAUCISSES de montagne 8 et 9 fr. le kg

SAUCISSES VALLARD, Salaisons en gros, à MONTBRISON (Loire). Représentants demandés.

MAISON des ARDENNES

Demande pour placement de bouillonnier Dans le département

Représentant à la commission Possédant de préférence une automobile

Agent d'assurances voyageant déjà dans tout le département pourrait convenir. Ecrire avec références à Messieurs RENAULT FILS, bouillons, à CHARLEVILLE (Ardennes).

Camionnage en tout genre

M. PRADAL fait prévenir le public qu'il vient de s'établir comme camionneur avec réduction de prix.

S'adresser : 5, rue Fondue-Basse, CAHORS

MANUFACTURE DE BOUTONS

JULIEN, 23, Rue Trachel, Nice, dem. représentants à la com., bien intr., réf. ex.

A VENDRE

2 maisons, faubourg Labarre 3 et 4 pièces, cave, grenier, gaz

Très bon état, libres prochainement S'adr. : J. DELLARD, 1, r. Maréchal Joffre, Cahors

A VENDRE

Petite maison, au centre de la ville avec chai pour écurie et remise

libre de suite S'adr. : J. DELLARD, 1, r. Maréchal Joffre, Cahors

Œufs frais, Truffes, Pruneaux d'Agen.

L. FRAYSSE, place St-Jacques, LUNÉVILLE (M. et M.), demande un bon expéditeur dans le Lot ou Tarn-et-Garonne.

A VENDRE

3 BARRIQUES vin blanc Année 1919 au prix de 300 francs

— 1920 — 250 — — 1921 — 200 —

S'adresser Bureau du Journal

UNE BAGUE EN BRILLANTS

de forme allongée a été perdue à Cahors, jeudi dernier.

Bonne récompense à qui la rapportera au bureau du journal.

Bibliographie

REVUE BLEUE

Fondée en 1863
Paraissant les premiers et troisièmes samedis de chaque mois
Sommaire du 7 janvier 1922

- Le Lyrisme français, par le Comte Ehrensverd, ministre de Suède; 2. Saint-Saëns, par Adolphe Boschet; 3. Souvenirs sur Saint-Saëns, par Gustave Le Bon; 4. La force, le droit, les intérêts, par Camille Cavallier, maître de forges; vice-président de la Chambre de commerce de Nancy; 5. Rudyard Kipling, par Emile Legouis, professeur à la Sorbonne; 6. Dans le brouillard d'hiver (nouvelle), par René Bizet; 7. Le dernier des États Syriens; Le Djebel Druze, par Jean Brunhes, professeur au collège de France; 8. L'organisation des caisses d'assurance; Dans le projet Daniel Vincent, par Montchrestien; 9. La politique étrangère: Une nouvelle campagne contre le traité de Versailles, par L. Dumont-Wilden; 10. Le Roman: Le prix Goncourt, par Firmin Roz; 11. Les Littératures étrangères: L'ancien Théâtre japonais, par André Bellessort; 12. Le Théâtre de Bel-Ami à Chéri, par Gaston Rageot; 13. Les Livres nouveaux; 14. La Quinzaine artistique et théâtrale, par Yvanhoë Rambosson; 15. L'organisation hellénique en Asie-Mineure, par G. B.; 16. Bulletin bibliographique; 17. Informations et Renseignements.

ABONNEMENTS: Revue Bleue (seule), France: six mois, 23 fr.; un an, 40 fr. — Etranger: six mois, 30 fr.; un an, 55 fr. — Revue Bleue et Revue Scientifique (réunies), France: six mois, 40 fr.; un an, 74 francs. — Etranger: six mois, 55 fr.; un an, 100 francs.

Prix du numéro: 1 fr. 90; Etranger: 2 fr. 50. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VII). Téléphone: Fleurus, 02-29.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus variée, la plus commode, la moins chère des grandes revues françaises.

Lire dans son numéro du 7 janvier 1922: la Démocratie et la Guerre, par Gustave Fagniez, de l'Institut; Un Romanesque (suite), par May Sinclair; — Après trois années d'Alsace Française, par Georges Berger; — Le Comte Robert de Montesquiou, par Julien Ochsé; — Le Prix Goncourt et le Prix Fémina-Vie Heureuse, par Edmond Jaloux; — La Chronique parisienne de Louis Latzarus.

Supplément théâtral mensuel

En janvier: Mademoiselle Pascal, par Martial Pécqueur; — Le Romanesque (suite); — Prochainement: Henri Duvernois, Sacha Guity, etc.

ABONNEMENTS: France: un an, 52 fr.; six mois, 28 fr. — Trois mois, 15 fr.; Etranger, 60, 32 et 17 fr. Spécimen gratuit sur demande. Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal: 176-70. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

La Revue de la Semaine illustrée

Directeurs: Fernand Laudet, de l'Institut et Jacques Boulenger.

Sommaire du 6 janvier 1922

Camille Jullian, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les Origines de la France (I); — Henri de Régnier, de l'Académie Française, Les pêchés capitaux; — Chevalier Amédée Jaubert, Wiesbaden; — Jean Gaillard, Souvenirs de l'expédition d'Égypte (III); — André Beaunier, La folle jeune fille (roman) (VIII); — Roger Boutet de Monvel, Lord Byron en Italie (fin).

LA VIE DE LA SEMAINE

Avant la conférence de Cannes, la France et ses alliés, par Pierre de Quirielle; — Le cardinal de Cabrières, par Marcel Provence; L'Angleterre et nous, par F.-L.; — Revue des faits de la semaine.

Prix du numéro: 1 fr. 50.

Rédaction et administration: 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8.

LES ANNALES

Le premier numéro de 1922 fait honneur aux Annales. Il est intéressant, varié. Il contient une étude rétrospective de G. Leconte sur le protocole d'autrefois, la réception des princes étrangers à la Cour de France; un joli conte de G. d'Esparsès à propos des fêtes de Dugesclin; les propos de Maurice Barrès, Edmond Harau-court, Léon Bailby, recueillis par André Lang, au cours de son piquant voyage dans la République des Lettres; de nombreux articles bien signés, la lettre à la cousine d'Yvonne Sarcey; des lettres inédites de Camille Saint-Saëns commentées par le bonhomme Chrysteal, la suite d'un roman de Ch. Foley, Cabolinette, et une pièce de théâtre, l'Évacuation, d'après Henri Monnier, etc.

Partout, le numéro 75 centimes.

HORAIRE DES TRAINS POUR LA GARE DE CAHORS

Ligne de Brive à Montauban

Arrivée:	6 h. 17	Départ:	6 h. 21
	7 h. 17		7 h. 21
			7 h. 32
	11 h. 47		12 h. 03
	17 h. 23		17 h. 42
	19 h. 44		20 h. 03
	20 h. 16		20 h. 20

Ligne de Montauban à Brive

Arrivée:	7 h. 45	Départ:	8 h. 10
	11 h. 59		12 h. 03
	17 h. 54		18 h. 04
	21 h. 35		21 h. 39
	22 h. 11		22 h. 15

Ligne de Libos

Départs:	6 h. 05
	15 h. 30
	18 h. 15 (1)
Arrivées:	10 h. 47
	19 h. 25

Ligne de Capdenac

Départs:	8 h. 20
	16 h. 02
Arrivées:	10 h. 47
	19 h. 25

Les chiffres noirs indiquent les trains express.

(1) A lieu tous les samedis et jours de foire à Cahors.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Service direct entre Paris-Quai d'Orsay et Béziers

D'accord avec la Compagnie du Midi, la Compagnie d'Orléans vient de rétablir le service, par voitures directes des trois classes, entre Paris-Quai d'Orsay et Béziers (via Bort-Neussargues-Saint-Flour).

L'horaire des trains assurant ce service est le suivant:

ALLER

Paris-Quai d'Orsay	dép.	18 h. 35
Saint-Flour	arr.	8 h. 01
Béziers	arr.	15 h. 25

RETOUR

Béziers	dép.	9 h. 11
Saint-Flour	dép.	17 h. 12
Paris-Quai d'Orsay	arr.	6 h. 10

Bureau commun des chemins de fer français à Bruxelles.

Dans le but de développer le trafic et, en particulier, le trafic voyageurs entre la France et la Belgique, les Grands Réseaux Français de Chemins de fer ont ouvert le 25 octobre, à Bruxelles, 25, Boulevard Adolphe Max une Agence commune chargée de la délivrance des billets, location de places, renseignements à donner au public, etc.

Service de locations de places au départ des gares de la section du Croisic (inclus) à St-Nazaire (inclus).

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le Public qu'elle est dans l'obligation de supprimer provisoirement dans les trains express se dirigeant sur Paris, la location des places en 3^{me} classe, au départ des gares de la section du Croisic (inclus) à Saint-Nazaire (inclus).

La location des places est toujours acceptée dans ces trains, en 1^{re} et 2^{me} classes.

Nouvelles facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Pour plus amples renseignements et notamment pour les tarifs consulter les prospectus spéciaux et les affiches apposées dans les gares.

Train rapide de luxe « Sud-Express » entre Paris, Bordeaux, Biarritz-Ville et la frontière d'Espagne.

Le train rapide de luxe quotidien « Sud-Express », composé exclusivement de voitures de la Compagnie des Wagons-Lits prend des voyageurs tant à aller qu'à retour, sur tout le trajet pour toutes les gares où il s'arrête; il est accessible aux voyageurs de 1^{re} classe moyennant un supplément, fixé sur le Réseau d'Orléans à 12 fr. 15 jusqu'à 250 kilomètres et 24 fr. 25 au dessus de 250 kilomètres; sur le réseau du Midi ce supplément est fixé à 12 fr. 15.

ALLER

Paris-Quai d'Orsay dép. 10 h. 20. — Orléans arr. 12 h. 16. — Tours arr. 13 h. 48. — Poitiers arr. 14 h. 58. — Angoulême arr. 16 h. 32. — Bordeaux-Saint-Jean arr. 18 h. 25. — Biarritz-Ville arr. 22 h. 08. — Irun (frontière) arr. 22 h. 52.

RETOUR

Hendaye (frontière) dép. 10 h. 14. — Biarritz-Ville dép. 10 h. 33. — Bordeaux-Saint-Jean dép. 11 h. 24. — Angoulême dép. 12 h. 15. — Poitiers dép. 13 h. 50. — Tours dép. 15 h. 00. — Orléans dép. 16 h. 33. — Paris-Quai d'Orsay arr. 22 h. 10.

Il est rappelé que ce train continue chaque jour sur Madrid et trois fois par semaine sur Lisbonne. Un service de Wagons-Lits circulant deux fois par semaine dans chaque sens entre Madrid et Algésiras assure les relations les plus rapides sur le Maroc.

Relations avec Vernet-les-Bains et Font-Romeu (Pyrénées Orientales)

A dater du lundi 19 décembre, et jusqu'à la mi-mars 1922, le service direct Paris-Villefranche-Vernet-les-Bains, sera assuré, à l'aller, au train 73 P. O. au lieu du train 77.

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 40 au lieu de 21 h. Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 12 h. 41, à Font-Romeu à 14 h. 14.

Voiture mixte de 1^{re} et 2^e cl. et Wagon-Lits.

Ces voitures reviendront à Paris par train 78.

Dép. de Font-Romeu à 13 h. 42, de Vernet-les-Bains à 15 h. 13. Arr. à Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 37.

Extension du service des locations de places dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris.

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au Public que, pour la location des places dans les trains, elle a jugé utile d'étendre à un certain nombre de points de son réseau le régime primitivement restreint à quelques grandes gares.

Des tickets garde-place de 1^{re} 2^e et 3^e classe sont ainsi à la disposition des voyageurs dans la plupart des trains rapides et express se dirigeant sur Paris dans les gares de: Agen, Angers, Angoulême, Auray, Aurillac, Bordeaux-Bastide et Bordeaux-Saint-Jean, Bourges, Brive Cahors, Châteauroux, La Baule-Escoublac, La Bourboule, Le Croisic, Le Lioran, Le Mont-Dore, Le Poulignu, Limoges-Bénédictins, Lorient, Montluçon, Nantes, Orléans, Périgueux, Pornichet, Quiberon, Quimper, Saint-Nazaire, Toulouse, Tours, Vannes, Vi-sur-Cère, Vierzon.

Pour tous renseignements notamment l'indication des trains dans les-

quels la location peut être faite, s'adresser aux gares intéressées ou consulter l'Indicateur Chaux.

A LA SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola à CAHORS

On se charge de tous les frais pour la vente de tous objets moyennant dix 0/0.

ACHAT, VENTE de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils

23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à Gabriel RIO-BLANC, 98, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à M. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

La Banque Marc TREILLARD

8, Rue Clemenceau, 8

Achète les Coupons Mexicains des emprunts 4% 1910; 4% 1904 et 5% 1899

A Vendre, 15-1-22, beau domaine environ 70 ha., à REILLAC (Lot), maison bourgeoise (17 pièces), état neuf, prix: 155.000 francs.

S'adr. à MM. DURAND, notaire, à Labastide-Murat, ou POULZAGUES, expert géomètre, à GINOUILLAC (Lot).

COMPTABILITÉ

Mise à Jour, Inventaires, Bilans Déclarations fiscales

Par Expert-Comptable

Se rend à domicile — Prix modérés

S'adresser au Bureau du Journal

SUIS ACHETEUR, PROVINCE

Petites quincailleries

REQUIEZ, 113, Rue de l'Abbé Groult, PARIS

Marché de La Villette

12 janvier 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENTI	PRIX PAR 1/2 KIL. Les pores se colent au 50 k. poids vif		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs....	1.831	»	2,80	2,50	2,00
Vaches....	1.349	»	4,50	4,00	3,50
Taureaux....	7.749	»	4,00	3,50	3,25
Porcs.....	3.143	»	4,20	4,00	3,80

OBSERVATIONS. — Vente facile sur toutes les marchandises.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: M. DAROLLE.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Maison d'Ameublements

8, RUE FÉNELON

CHAMBRES NOYER MASSIF

Vendues à prix de fabrique

Durant le mois de Janvier

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL: 1, Rue des Capucins

ANNEXE: 4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

Vente à Grand Rabais

La Maison CHABERT

Tailleur sur Mesure et Confection

67, Bd Gambetta, en face l'Hôtel des Ambassadeurs

Préviend le public qu'il vient de recevoir un Stock de complets et pardessus pour hommes, jeunes gens et enfants de la dernière fraîcheur et d'une coupe irréprochable, vendu aux prix les plus réduits.

Spécialité de vêtements de travail des meilleures marques

RAYON DE MESURES. — Grand choix de draperie anglaise et française aux prix les plus réduits

La Maison est ouverte DIMANCHES et FÊTES toute la journée.

LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE de ROMORANTIN (Loir-&-Cher)

MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIER

CAMIONS DE TOUTES MARQUES

et tous tonnages en état de marche

CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-CITERNES. — CAMIONNETTES. — TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. O. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO, CONDUITE INTERIEURE FORD, CARROSSERIE FRANÇAISE. — REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIÈCES DETACHEES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR, etc... etc.

Hangars métalliques de toutes dimensions — Eléments dépareillés de hangars

POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMÉRICAINES (exceptionnel) TARIF VENTE TOUTS LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité

LIVRAISON IMMEDIATE AU CAMP DE PRUNIER (à Romorantin service automobile pour les visiteurs)

Toutes expéditions sont faites sur demandes. — EXPORTATION

Pour tous renseignements, s'adresser au Camp de Pruniers.

Téléphone: CAMP DE PRUNIER. ROMORANTIN.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des:

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Actuaire Externe des Hôpitaux de Paris Directeur en Médecine de la Faculté de Paris écrit:

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon: 7 francs. — Prix du litre: 12 francs

Ancien Cabinet dentaire WILCKEN-GARBARINO

CAHORS. — 69, Boulevard Gambetta (près de la Mairie)

Docteur AILLET S^r

De la Faculté de Médecine et de l'École dentaire Française de Paris

Médecin-dentiste du Lycée, de l'École normale de jeunes filles et de l'Hôpital militaire

Ancien chef du centre militaire d'appareillage dentaire de Toulouse.

Tous soins des dents et des maladies des gencives par les procédés et appareils scientifiques modernes. Asepsie et sécurité assurées.

Extractions des dents sans douleur avec anesthésie locale et générale.

Obturations émail et amalgames blancs; Dents à pivot; Aurifications; Couronnes d'or fin (coiffes); Bridges (Appareils fixes ou mobiles, sans plaque ni crochets, tout or fin, ou avec dents interchangeables).

Appareils caoutchouc et or, entièrement garantis.

Livraison des petits appareils et réparations dans la même journée. Envois par poste.

Redressement et attention spéciale apportés aux déviations et irrégularités de position des dents des enfants et jusqu'à 20 ans.

De plus, à ce sujet, consultations à titre gracieux.

Depuis sa démobilisation, le Docteur AILLET reçoit lui-même tous les jours et sur rendez-vous.

Il établit pour chaque cas des prix raisonnables.